



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION
AVEC LE MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE
NATURELLE POUR L'ORGANISATION D'UNE
"CLASSE CHATEAU" EN 2022**

**DÉCISION N° DM-22-033
EN DATE DU 02 FEVRIER 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-436 en date du 15 septembre 2021 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 4ème Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la proposition du Museum National d'Histoire Naturelle d'assurer des activités au Parc Zoologique de Paris, dans le cadre des classes in situ pour 12 classes ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Museum National d'Histoire Naturelle pour l'année 2022, sur la base des tarifs suivants :

1 320 € (Mille trois cent vingt euros) TTC pour 12 classes ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'enfance,

Signé

Odile SÉGURET